

PREUVE DE COMPTABILITE D'ENTREPRISES

Avant de traiter le sujet, vérifier qu'il comporte les pages 1/6 à 6/6.

Documents autorisés : Plan des comptes OHADA et calculatrice non programmable

Employé(e) comme stagiaire au cabinet comptable « **SOULSON & Associés** », le chef service de la comptabilité, M. SOULE vous confie les 02 dossiers indépendants suivants à traiter :

DOSSIER I : REpondre par « VRAI » ou « FAUX » /15 Pts

En vous servant des informations contenues en **annexe 1**, vous devrez répondre à toutes les questions posées par « VRAI : V » ou « FAUX : F ».

DOSSIER II : LES OPERATIONS DE L'ENTREPRISE AVEC L'ADMINISTRATION FISCALE /25 Pts

La société anonyme **ALPICAM**, BP 1971, immatriculée au RCCM sous le numéro 124 337 9450-Z, dont le siège social se situe à Yaoundé, localisée au quartier **NDAMVOUT**, lieu-dit « Carrefour des Carreaux », Téléphone : 22 37 85 61, a réalisé pour l'exercice 2020 un chiffre d'affaires hors taxes de 97 684 000 F CFA.

Elle veut connaître la TVA due au titre de la période concernée par les opérations réalisées contenues à l'annexe 2.

Travail à faire N°1 :

- 1.1. A quel régime d'imposition à la TVA est soumise la « **SA-ALPICAM** ». Justifier votre réponse. **3 pts**
- 1.2. Citer les différents régimes d'imposition à la TVA et préciser les critères d'appartenance à ces régimes. **3 pts**
- 1.3. Définir le précompte sur achats, donner la base de calcul et préciser la date limite de paiement. **3 pts**
- 1.4. Définir les termes et expressions suivants : T.V.A. ; Redevable réel ; Redevable légal. **3 pts**
- 1.5. Compléter le budget de TVA en annexe 2. (**Annexe 3** à rendre avec la copie) **7 pts**
- 1.6. Passer les écritures de déclaration et de paiement de la TVA pour les mois de Juillet et Août, sachant que cette TVA a été déclarée et payée en espèces chaque 14 du mois suivant. **6 pts**

DOSSIER III : LES OPERATIONS ASSOCIEES A LA FACTURATION /40 Pts

L'entité « **DJARA** » a réalisé les opérations d'emballages suivantes au cours du mois de Septembre 2021 ; Stock initial 16 000 caisses (dont 6 000 caisses en consignation chez les clients) :

- **02/09** Achat de 4 000 caisses
- **04/09** Consignation aux clients 6 000 caisses
- **06/09** Restitution par les clients 4 000 caisses
- **08/09** Vente en magasin de 2 000 caisses
- **12/09** Sorties des caisses : Consignation 4 000 caisses et Prêt 1 600 caisses
- **14/09** Restitution par les clients 5 000 caisses
- **16/09** Location aux clients 3 000 caisses
- **18/09** Consignation par les fournisseurs 6 000 caisses
- **20/09** Prêt aux clients 1 000 caisses
- **21/09** Conservation volontaire par les clients 1 000 caisses consignés
- **23/09** Restitution d'emballages prêtés aux clients 1 600 caisses
- **25/09** Consignation aux clients 4 000 caisses
- **27/09** Restitution d'emballages consignés aux fournisseurs 4 000 caisses

- **28/09** Restitution d’emballages loués aux clients 2 000 caisses
- **29/09** Destruction en magasin 1 000 caisses et chez les clients 2 000 caisses
- **31/09** Conservation volontaire d’emballages consignés par les fournisseurs 2 000 caisses

Travail à faire N°2 :

2.1-Présenter la fiche de stock d’emballages en quantité. (Annexe 4 à rendre avec la copie). 10 pts

2.2-Enregistrer ces opérations dans le journal de l’entité « DJARA » sachant que : 30 pts

- Le prix d’achat de la caisse par « DJARA » est de 1 500F
- Le prix de consignation par « DJARA » est de 2 250F. ce prix correspond également au prix de cession
- Le prix de reprise est toujours de 1 850F chez « DJARA »
- Le prix de location de la caisse est de 1 200F en espèces et la caution versée est de 300F par caisse
- Le prix de consignation par les fournisseurs de « DJARA » est de 3 000F et correspond également au prix de facturation en cas de non-retour, tandis que le prix de reprise est de 2 700F
- TVA 19,25%.

Annexe 2 : Opérations effectuées en matière de TVA

Opérations	Mois	Juillet	Août	Septembre
Ventes locales de marchandises HT		20 850 000	21 400 000	19 000 000
Services vendus TTC		3 637 125	12 282 750	7 155 000
Ventes de marchandises à l’exportation HT		/	3 200 000	4 100 000
Achats d’immobilisations HT		2 000 000	3 400 000	1 240 000
Achats de marchandises TTC		10 732 500	17 887 500	12 163 500
Autres Ventes HT		8 900 000 (1)	/	10 000 000 (2)

(1) Donc 2 500 000 de ventes des produits exonérés et 6 400 000F des ventes au NIGERIA.

(2) Donc 8 200 000F des ventes au GABON.

NB : Le crédit de TVA du mois de Juin 2013 s’élevait à **412 700 F**. Une note du Directeur Général des Impôts autorise l’entreprise à déduire sans limitation ses éventuels crédits de TVA de la TVA due, lorsque cela s’avère possible.

Annexe 2: Fiche de préparation de la déclaration de la TVA (à compléter et à rendre avec la copie)

Mois		Juillet	Août	Septembre	Octobre
Eléments					
TVA facturée sur ventes					
TVA facturée sur prestations de services					
Total TVA FACTUREE					
TVA récupérable sur achats					
TVA récupérable sur services extérieurs ...					
TVA récupérable sur immobilisations					
Total TVA RECUPERABLE					
Solde de TVA	TVA due à décaisser				
	Crédit de TVA à reporter				
TVA à reverser					

Annexe 1: (à compléter et à rendre avec la copie)

N°	Libellés	V	F
1	La vente des marchandises au TCHAD supporte la TVA au taux en vigueur.		
2	Le taux du principal de la TVA est de 17,5%.		
3	Le taux du précompte sur achat est de 10% pour les contribuables détenant un numéro d'identifiant unique relevant du régime simplifié d'imposition pour les achats locaux.		
4	Les consommations des ménages dépassant 10 m ³ (eau) et 110 kw par mois (électricité) supportent la TVA.		
5	Les achats effectués par l'État sont soumis au précompte sur achats.		
6	Les opérations réalisées par les entités non détentrices de la carte de contribuable ne sont pas soumises au précompte sur achats		
7	Le matériel d'emballage n'est pas une immobilisation		
8	Les opérations de prêt d'emballages récupérables sont comptabilisées dans le livre journal		
9	Le compte « 4194 » est un compte généralement utilisé par le client pour la consignation d'emballage.		
10	Le boni sur reprise d'emballages consignés est constaté chez le fournisseur lorsque le prix de reprise est inférieur au prix de consignation.		